

# VIDE GRENIER

## 4 juillet 2026

Quartier Saint-Joseph  
Rue des Fougères  
HAGUENAU

15h → 21h



Centre Socioculturel  
*du Langensand*

infos et inscriptions : [accueil@csc-langensand.com](mailto:accueil@csc-langensand.com)

## REGLEMENT

- Le vide-grenier est ouvert uniquement **aux particuliers**, à condition de renvoyer le coupon réponse totalement rempli et **accompagné de son règlement et de la photocopie recto verso de votre pièce d'identité. Le jour même ne seront acceptées que les réservations payées d'avances. PLACES LIMITEES.**
- Les stands de boissons, de restauration ainsi que de denrées alimentaires sont exclus car réservés à l'organisateur.
- La vente d'armes blanches ou à percussion est strictement interdite ainsi que Militaria. L'introduction de substances nocives et (ou) explosives est interdite dans le périmètre du marché. Les bouteilles de gaz sont strictement interdites. Toute utilisation ou démonstration de mécanisme dangereux est interdite, ainsi que toute manifestation bruyante.
- Si des professionnels réservent un emplacement, l'installation ne sera pas autorisée et la place ne sera pas remboursée.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.
- L'Association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, de détériorations ou d'accidents pouvant survenir aux stands ainsi qu'aux biens des exposants dans le périmètre de la manifestation.
- Les emplacements ont une longueur de 5 mètres. **Le tarif de l'emplacement pour les habitants du quartier Saint Joseph/Marxenhouse est de 5€ les 5 mètres** (les délimitations du quartier étant les routes de Schirrhein et de Soufflenheim). Pour les habitants extérieurs au quartier, le tarif est de 15€ les 5m. Il sera demandé une caution de 10€ par exposant (**à remettre le jour même et uniquement sous forme de chèque de 10€**) pour garantir la propreté de l'emplacement.
- Mise en place des exposants **de 13h00 à 15h00.**
- Le numéro de votre emplacement vous sera indiqué le jour de la manifestation.
- Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de non-occupation.
- Chaque exposant est prié de nettoyer sa place et la rendre dans un état correct sous peine de perdre la caution et de se voir refuser l'accès les années suivantes. Les déchets seront à emmener impérativement par les exposants.
- Pour des raisons de sécurité, les véhicules ne pourront se déplacer pour quitter le site qu'à partir de 21h.
- La vente d'animaux vivants ou empaillés est strictement interdite.
- L'organisateur ne pourra pas prendre en charge les essais des appareils électriques.
- **L'Association se donne le droit de refuser la participation à des exposants et de renvoyer toute personne posant des problèmes durant la journée.**
- **Les articles proposés n'auront pas été achetés dans le but de leur revente.**
- **La participation au vide-grenier revêt d'un caractère exceptionnel.**
- **En cas d'exercice d'un travail clandestin, vous risquez une amende, dans certains cas une peine de prison ainsi que l'examen de votre situation fiscale.**
- **La responsabilité civile des exposants sera engagée pour tous dégâts, ou accidents provoqués par eux.**
- **En cas de non-respect de ce règlement déposé à la mairie de Haguenau, l'Association organisatrice sera seule juge, et peut même procéder à l'exclusion.**

